

# COMITÉ D'ORIENTATION

Réunion du 26 juin 2007

## Déclaration des représentants du personnel

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Tout d'abord, au nom de l'ensemble du personnel, nous voulons vous dire ici combien nous nous félicitons de la tenue de cette réunion, qui, après un an et demi d'interruption, renoue les liens entre le Certu et la communauté institutionnelle et professionnelle au sein de laquelle, et pour laquelle, nous exerçons nos métiers.

Plus que jamais, nous affirmons notre attachement à une ingénierie publique du développement durable des territoires, dont le réseau scientifique et technique du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables constitue un élément central.

Les lois de décentralisation, en répartissant les compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, ont construit un système complexe de management des territoires dont aucun des acteurs ne peut agir en ignorant les autres. Ce réseau scientifique et technique n'a donc de sens que s'il est mis au service de tous les décideurs, constituant par ses productions les référentiels communs nécessaires à la cohérence de l'action publique. Et même s'il est souhaitable que l'Etat, garant de cette cohérence et de la solidarité nationale, continue à en assurer les moyens, il est clair que sa gouvernance ne peut être que partagée.

C'est à ce titre que nous souhaitons que d'instance consultative, ce CODOR devienne un organe de la gouvernance du Certu, ayant un réel pouvoir d'infléchissement des programmes d'actions, et donc des moyens qui y sont affectés, notamment quand ils concernent directement les domaines de compétences des collectivités territoriales.

C'est à ce titre également que nous appelons de nos vœux la désignation rapide du président du Comité d'Orientation du Certu, élu local, annoncé par l'arrêté du 4 mai 2007.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous ne vous cacherons pas que le personnel du Certu est aujourd'hui inquiet.

Les menaces de plus en plus précises qui pèsent sur les moyens, notamment humains, des services leur font craindre le pire pour leur avenir.

En effet, même si le Certu a été jusqu'à présent relativement épargné (mais pour combien de temps?), les CETE, qui constituent les ressources sans lesquelles nous ne pouvons travailler, sont déjà durement frappés, voyant notamment leurs effectifs de productions (cadres et techniciens) fortement réduits.

De plus, avec le découpage des moyens par programmes budgétaires, la tentation est forte pour certaines administrations centrales d'affecter les moyens humains et financiers, ou de réorganiser le RST, en fonction de leurs seuls besoins propres, au détriment de la transversalité, et d'un fonctionnement en réseau qui a permis jusqu'à présent de répondre aux besoins locaux par un accès aux compétences relativement homogène sur l'ensemble du territoire national.

Nous ne citerons que deux exemples particulièrement significatifs de cette tendance:

- la DGR, qui, alors même que la loi donne à l'Etat une responsabilité d'ensemble sur la politique technique routière, se désintéresse des voiries urbaines et tend à réduire les moyens d'études qui sont affectés à leurs besoins spécifiques...
- la DGUHC, qui crée ses propres pôles de compétences dans certains CETE, remettant implicitement en cause la notion de réseau, et le rôle de pilotage des services techniques centraux.

Au nom du personnel du Certu, nous en appelons aujourd'hui à la vigilance de l'ensemble des membres de cette assemblée pour que soit sauvegardé un outil dont les compétences et l'efficacité sont saluées par tous.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous vous remercions de votre attention.